

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed –
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET
Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine -
DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

Séjour classes de neige 2023

Madame le Maire propose d'organiser une classe de neige du 23 janvier 2023 au 3 février 2023 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - Le prix de revient du séjour par enfant est fixé à 865 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski.

La participation des familles sera fixée à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2022.

Les instituteurs qui accompagneront la classe de neige se verront attribuer une indemnité de 27,02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902766-20220916-DEL060920225-DE

Autorise Madame le Maire à :

- *Organiser une classe de neige du 23 janvier 2023 au 3 février 2023 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - le prix de revient par enfant est fixé à 865 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski.*
- *Fixe la participation des familles à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2022.*
- *A verser aux instituteurs qui accompagneront la classe de neige une indemnité de 27.02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Gaston LAMBERT*



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Gaston Lambert", is written on the page to the right of the official stamp.